

G.G

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERI

---

Ruhengeri, le 25 février 1955.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à RUHENGERI.-

A Monsieur le Gardien de Prison de et à  
MURAMBA.-



INSPECTION DU 25 FEVRIER 1955.-

---

PRISON DE CHEFFERIE BUGARURA à MURAMBA.-

Tenue des livres :

Registre d'écrou non encore numéroté.

Les copies des jugements ne sont pas encore communiqués par le Tribunal.

Registre de la Situation Journalière non encore établi.

Batiments:

Rien à signaler.

Main-d'oeuvre:

Durant le mois écoulé la main-d'oeuvre a été employée à parfaire les parterres.

Moyenne journalière des détenus: février : 6.-

A Signaler:

Le policier et le porteur de communication délégués dans la chefferie parviennent difficilement à assurer le service de la chefferie et de la prison.

L'AGENT TERRITORIAL,-

A. DEVISSCHER.-

G.G

COLOMBIE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERI

---

Ruhengeri, le 25 février 1955.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à R U H E N G E R I .-

A Monsieur le Gardien de Prison de et à  
M U R A M B A .-

INSPECTION DU 25 FEVRIER 1955.-

---

PRISON DE CHEFFERIE BUGARURA à MURAMBA.-

Tenue des livres :

Registre d'écrou non encore numéroté.

Les copies des jugements ne sont pas encore communiqués par le  
Tribunal.

Registre de la Situation Journalière non encore établi.

Batiments:

Rien à signaler.

Main-d'oeuvre:

Durant le mois écoulé la main-d'oeuvre a été employée à parfaire  
les parterres.

Moyenne journalière des détenus: février : 6.-

A Signaler:

Le policier et le porteur de communication délégués dans la chef-  
ferie parviennent difficilement à assurer le service de la chef-  
ferie et de la prison.

L'AGENT TERRITORIAL,-  
A. DEVISSCHER.-

G.G

BOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI

---

Ruhengeri, le 25 février 1955.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à RUHENGARI.-

A Monsieur le Gardien de Prison de et à  
MURAMBA.-

INSPECTION DU 25 FEVRIER 1955.-

PRISON DE CHEFFERIE BUGARURA à MURAMBA.-

Tenue des livres :

Registre d'écrou non encore numéroté.

Les copies des jugements ne sont pas encore communiqués par le  
Tribunal.

Registre de la Situation Journalière non encore établi.

Batiments:

Rien à signaler.

Main-d'oeuvre:

Durant le mois écoulé la main-d'oeuvre a été employée à parfaire  
les parterres.

Moyenne journalière des détenus: février : 6.-  
A signaler:

Le policier et le porteur de communication délégués dans la chef-  
ferie parviennent difficilement à assurer le service de la chef-  
ferie et de la prison.

L'AGENT TERRITORIAL,-  
A. DEVISSCHER.-

Manque de policiers x  
Registre non numéroté x  
Fosses pas encore jugées x  
Situation journalière pas faite x  
Moyenne 6. x

---

Teneur des livres: Registre d'école non encore numéroté  
Les Epices des paiements ~~ne sont~~ pas encore  
communiqués par le subordonné  
Registre situation journalière non encore établi.

Relevés: Rien à signaler

Matière d'école: Durant le mois écoulé la matière d'école  
a été enseignée à profusion les gardes.

Moyenne journalière des élèves: février: 6

À signaler: Le policier et le porteur de communications délégués  
de la chefferie parviennent difficilement à  
assurer le service ~~de la chefferie~~ de la chefferie et de la  
prison.

G.G

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI

---

Ruhengeri, le 29 janvier 1955.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à RUHENGARI.-

A Monsieur le Gardien de Prison  
à MURAMBA.-

INSPECTION DU 29 JANVIER 1955.-

---

PRISON DE CHEFFERIE BUGARURA à MURAMBA.-

Tenue des livres:

Registre d'écrou: Tenue convenable. Les pages doivent être numérotées.

Transferts : Garder copie du dossier avec les pièces restant à la prison

Cahier des punitions: toujours vierge

Dossiers : Nous ayons enjoint au Gardien de Prison de demander au Juge copie complète des dossiers.

Registre de la situation journalière: à préparer et mettre en ordre avant la prochaine inspection.

Batiments :

Les batiments sont propres.  
Toutes les réfections furent faites.

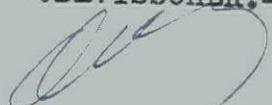
Main d'oeuvre :

Les prisonniers ont établi des pelouses et des parterres autour du Centre Administratif. Il reste un parterre à refaire près du hanger-vivres.

Il pourrait être envisagé de refaire une meilleure voie d'accès vers le complexe tribunal-prison.

Moyenne journalière des détenus: mois de janvier: 10

L'AGENT TERRITORIAL,  
A.DEVISSCHER.-



G.G

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI.

Ruhengeri, le 31 décembre 1954.-

A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de R U H E N G E R I .-

Copie à Monsieur le Gardien de Prison  
de et à M U R A M B A .-

INSPECTION DU 29 DECEMBRE 1954.-

PRISON DE CHEFFERIE BUGARURA à MURAMBA .-

Tenue des livres :

Registre d'écrou : Tenue convenable. Le cahier présenté est recopié sur un registre spécial .

Cahier des punitions: toujours vierge.

Dossiers : un dossier de libéré prêtant à confusion avec les dossiers de non libérés.  
Tous les dossiers restant classés ensemble nous avons préconisé de les sérier en dossiers de libérés et dossiers de détenus.

Cahier des vivres, registre d'appel, registre de la situation journalière, registre des biens des détenus, memento pour dates de sortie, inexistants.

Les deux derniers livre pourraient néanmoins être mis en service pour faciliter les travaux de statistiques et éviter des erreurs possibles dans les dates de libération/

Moyenne de détenus en décembre: 7

Batiments

En bon état mais nécessitant encore quelques travaux de finitions, notamment des serrures aux portes des cellules, portes ne rentrant pas dans leurs chambraines, serrure de la porte d'entrée pas bien ajustée.

La prison manque totalement de fournitures diverses: aucune lampe à pétrole, ni gamelle ni gobelet, aucun lit.

Cuisine construite mais sans emploi les détenus étant approvisionnés par leurs familles.

W.C.: simples fosses à purain sans couvercles.

Situation sanitaire: aucune plainte.

L'AGENT TERRITORIAL,  
A. DEVISSCHER.

Ruhengeri, le 21 décembre 1954.

G. G

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGARI

A MONSIEUR L'ADMINISTRATEUR  
DE TERRITOIRE DE  
RUHENGARI

INSPECTION DU 29 DECEMBRE 1954.-

PRISON DE CHEFFERIE BUGARURA à MURAMBA.-

Tenue des livres:

Registre d'écrou : Tenue convenable. Le cahier présenté est recopié sur un registre spécial.

Cahier de punitions: toujours vierge

Dossiers : un dossier de libéré prêtant à confusion avec les dossiers de non libérés.  
Tous les dossiers restant classés ensemble nous avons préconisé de les sérier en dossiers de libérés et dossiers de détenus.

Cahier des vivres, registre d'appel, registre de la situation journalière, registre des biens des détenus, memento pour dates de sorti inexistants.

Les deux derniers livres pourraient néanmoins être mis en service pour faciliter les travaux de statistiques et éviter des erreurs possibles dans les dates de libération.

Moyenne de détenus décembre: 7

Batiments

En bon état mais nécessitant encore quelques travaux de finitions, notamment des serrures aux portes des cellules, portes entrant pas dans leurs chambranles, serrure de la porte d'entrée pas bien ajustée.

La prison manque totalement de fournitures diverses: aucune lampe à pétrole, ni gamelle ni gobelet, aucun lit.

Cuisine construite mais sans emploi les détenus étant approvisionnés par leurs familles.

W.C.: simples fossés à purain sans couvercles.

Situation sanitaire: aucune plainte.

Ruhengeri, le 29 décembre 1954.-

L'AGENT TERRITORIAL,  
A. DEVISSCHER.-



TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

Ruhengeri, le 17 Décembre 1954  
de

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N° .....  
Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

N° 3584 /A.I.I/04

Réponse au n° .....  
Antwoord op het n°

du ..... 19.....  
van

ANNEXE  
Bijlage

A Monsieur DEVISSCHEP, Agent Territorial

à

OBJET :  
Voorwerp

RUHENGERI.-

Contrôle Prison  
Chefferie Bugurura.-

Monsieur l'Agent Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connais-  
sance qu'à partir du 1er janvier 1955 vous procéderez  
à un contrôle bimensuel de la prison de Muramba.-  
Ce contrôle complet c'est-à-dire vérification des  
registres, dossiers, dates d'entrées et de sorties,  
exécution des mesures d'hygiène etc, fera l'objet  
d'un rapport circonstancié que vous voudrez bien  
me présenter dès votre retour d'inspection.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, a. i.

M. POCHET, A.T.A. Ppl.-

*Pochet*